

Le 9 avril 2018

## Compte rendu FP élections-test

Avril 2018

*Un processus d'élections test a été mis en place par l'administration pour vérifier qu'aucune anomalie n'apparaissait lors des différentes étapes. Une formation professionnelle (FP) a été dispensée du 4 au 6 avril afin de préparer les testeurs à ce nouveau mode d'élections électronique.*

*Ce test constitue un préalable incontournable pour la fiabilisation du processus électoral.*

*Ces réunions ont permis de présenter l'ensemble du dispositif aux différents acteurs : administration, organisations syndicales et électeurs sélectionnés pour participer à ces élections test.*

*Stéphane GALLO (BVEC Nantes) et Alice CAHILL-VENOT (BVEC Direction générale) représentaient l'USD-FO.*

### Les élections test

#### 1) Calendrier et périmètre sélectionné

- Périmètre choisi pour le Direction générale des Douanes et Droits indirects

DGDDI	BVEC National DGDDI	CAPN n°5 (contrôleurs)	CTR DGDDI
	BVEC Bretagne/Pays de la Loire	CAPL n°2 (contrôleurs)	CTL
	BVEC Nouvelle Aquitaine	CAPL n°2 (contrôleurs)	CTL

- Formation du 4 au 6 avril pour les différents acteurs des tests (administration + organisations syndicales)

- Elections test du 9 au 13 avril :

lundi 9 avril = activation des comptes électeur et superviseur (membres du BVEC test seulement)

mardi 10 avril = cérémonie de scellement des urnes (administration + OS, sous la supervision du président de BVEC)

mercredi 11 et jeudi 12 avril = élections test (électeurs) et supervision des élections

vendredi 13 avril = cérémonie de dépouillement (administration + OS, toujours sous la supervision du président de BVEC)

## 2) Procédure

### L'activation du lien et la création du compte électeur :

- Chaque électeur identifié pour les besoins de ces élections test a reçu un lien le 1er jour du test, lundi 9 avril, par un mél envoyé sur la messagerie professionnelle intitulé

**[\*\*\*] Elections professionnelles TEST : activation et consultation de mon compte**

Expéditeur : MEF 2018

### Ce mél reprenait le déroulement des opérations de test :

Des élections professionnelles test se dérouleront sur internet du 9 au 12 avril 2018.

Votre espace électeur personnel est accessible dès le lundi 9 avril, pour consulter :

- o A partir de 9h00, les scrutins auxquels vous êtes inscrit(e).
- o A partir de 14h00, les candidatures et les professions de foi (les candidatures sont fictives).

**Du 11 avril à 9h00 au 12 avril à 14h00, vous pourrez voter !**

#### **1. Activez votre compte et consultez votre espace électeur**

Pour accéder dès aujourd'hui à votre espace électeur, il vous suffit d'activer votre compte.

Cliquez sur votre lien personnel et laissez-vous guider : <https://www.jevoteenligne.fr/mef-electest/vote/secure/initActivation.do?id=7a35746130784e655469554f646a79486658704250773d3d>

NB : munissez-vous de votre carte vitale. Afin de sécuriser votre espace électeur, vous devrez en effet saisir 3 chiffres à partir de votre n° de sécurité sociale.

Vous pourrez ensuite définir votre mot de passe personnel. Il vous permettra de vous connecter à votre espace électeur à l'adresse [www.jevoteenligne.fr/mef-electest](http://www.jevoteenligne.fr/mef-electest) (votre identifiant est l'adresse à laquelle ce courriel vous a été adressé).

S'agissant d'élections test portant sur un périmètre réduit, certains scrutins auxquels vous serez appelé à participer lors des élections professionnelles de fin d'année apparaîtront en carence pendant les élections test car ils ne font pas partie du périmètre test (aucune candidature pour ces scrutins).

#### **2. Votez !**

Du mercredi 11 avril à 9h00 au jeudi 12 avril à 14h00 (heure de Paris), en vous connectant sur [www.jevoteenligne.fr/mef-electest](http://www.jevoteenligne.fr/mef-electest) avec votre identifiant électeur (votre adresse mail) et le mot de passe que vous aurez défini lors de l'activation de votre compte.

Pour toute question, consultez la page question / réponses du site de vote (lien FAQ en bas de toutes les pages de l'espace électeur), ou contactez votre assistance si vous ne trouvez pas la réponse à votre question dans la FAQ.

L'espace électeur, accessible à partir d'une simple connexion Internet depuis tout support connecté (ordinateur, tablette, smartphone), est ouvert 24 heures sur 24. Si vous vous connectez depuis un lieu public, assurez-vous de la confidentialité de votre vote. N'oubliez pas de vous déconnecter puis de quitter votre navigateur.

Les équipes Elections professionnelles

*Le dispositif de Vote Électronique fera l'objet d'une déclaration à la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) et répond aux recommandations de cette dernière, notamment sa délibération N°2010-371 du 21 octobre 2010 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité du vote électronique.*

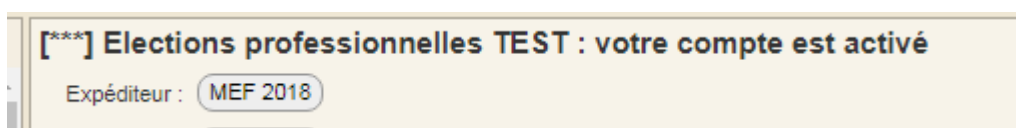
*La prestation de vote électronique est confiée à la société DOCAPOST, 10 AV CHARLES DE GAULLE, 94220 CHARENTON LE PONT. Le système de vote électronique fait l'objet d'une expertise indépendante.»*

*Ce message est une notification, merci de ne pas y répondre.*

La validation du compte électeur se fait en deux étapes :

- tout d'abord la saisie du mél (par défaut, le mél professionnel) + identification à partir des 10ème, 12ème et 14ème chiffres du numéro de sécurité sociale + vérification qu'il ne s'agit pas d'un robot + validation
- puis une boîte de dialogue nous précise qu'il s'agit de la 1ère connexion sur le mél, il faut choisir à ce stade le MP personnel, puis valider à nouveau.

Un mél confirme l'activation du compte



L'activation du lien et la création du compte superviseur :

- Chaque membre de BVEC doit en outre activer un lien lui permettant d'accéder au site de Supervision : il s'agit des membres de l'administration (président de bureau de vote électronique centrale et ses assesseurs) et des organisations syndicales (délégués de liste et suppléants).

Vous faites parties des équipes électorales pour les élections test, en tant que Membre de bureau de vote centralisateur sur le périmètre BVEC Central DGDDI (cf. ci-dessous pour le rappel du périmètre de ces élections test).

Vous pouvez dès à présent vous connecter sur le site de supervision des opérations électorales à l'adresse : <https://www.jevoteenligne.fr/mef-electest/supervision/>

Pour votre première connexion, cliquez sur le lien « première connexion » et renseignez votre adresse mail (celle à laquelle vous avez reçu ce courriel).

Un courriel vous sera alors envoyé avec un mot de passe temporaire pour vous connecter au site de supervision (votre identifiant est votre adresse mail)

Selon le même principe que pour les électeurs, l'activation se fait en deux temps : activation et accusé de réception d'un mél confirmant la connexion au site de supervision.

La consultation de l'espace électeur :

Une fois la connexion établie, chaque électeur se retrouve dans son espace personnel qui se partage en quatre zones.



**Mon compte** = reprend toutes les données personnelles de l'électeur. C'est dans ce cartouche que l'on peut modifier son MP ou l'adresse de mél de contact pour les élections.

**Je m'informe** = répond aux principales questions relatives au vote électronique.

**Mes scrutins** (période pré-électorale) = *lorsque cette zone est activée, la zone "Je vote" est inactive (grisée).*

Vous pourrez y consulter dès le 29 octobre les inscriptions aux différents scrutins et formuler une réclamation si une anomalie apparaît (scrutin où vous n'êtes pas repris comme électeur par exemple).

Dès le 12 novembre et jusqu'à l'ouverture de la zone de vote, vous aurez accès à la consultation des listes de candidats et des professions de foi.

**Je vote** (période électorale) = *lorsque cette zone est activée, la zone "Mes scrutins" est inactive (grisée).*

Dès que la période de vote électronique sera ouverte (**29 novembre - 6 décembre**), vous pourrez y accéder pour consulter les listes de candidats et les professions de foi et VOTER à chacun des scrutins.

**Attention, l'assistance aux utilisateurs se fera en bas de page en-dessous de ces quatres zones : "Contacts d'assistance" renverra en bout de chaîne à l'assistance aux utilisateurs douanière.**

La consultation de l'espace supervision :

L'espace supervision est réservé aux membres du bureau de vote. Il permet de consulter les données sur le déroulement du scrutin (participation, émargement) et, pour le président du BVEC, d'administrer le bureau de vote : attributions des rôles aux représentants de l'administration et des OS, génération des clés de scellement, clôture du scrutin et dépouillement.

**IMPORTANT :**

**L'environnement des e-élections professionnelles sera le même que pour ces élections test.**

**3) Vérifications**

Les élections test permettent de vérifier que les élections par voie électronique se déroulent normalement.

En cas d'anomalie grave lors du déroulement de ces tests, un nouvel essai est prévu dans le cahier des charges.

\*\*\*\*\*

**Si vous souhaitez des informations sur les élections, vous pourrez vous adresser à votre délégué régional du SNCD-FO ou à votre secrétaire régional du SND-FO, ils seront à votre disposition dans le cadre de l'USD-FO.**